

Tract FN

Le 27 octobre 2005

Question orale à Monsieur Vande Lanotte, Vice-Premier Ministre et Ministre des Entreprises publiques.

Cette semaine, la Poste distribue un tract du Front National. Le contrat a été dûment signé, les frais payés rubis sur l'ongle avant la distribution. La Poste exécute son travail consciencieusement, à l'exception de quelques facteurs manœuvrés par le syndicat socialiste. D'autre part, la presse semble prétendre que le Centre pour l'Egalité des Chances aurait (ou aurait dû) donner son aval pour cette distribution. J'ai donc, Monsieur le ministre, deux questions à vous poser :

- Que comptez-vous faire pour inciter le syndicat socialiste à respecter la liberté d'expression ? Peut-il empêcher une entreprise d'Etat à respecter un contrat ?
- En quoi le Centre pour l'Egalité des Chances, qui s'érige ici en commissaire politique, devrait-il remplacer la Justice ? En effet, lorsque le Parlement a décidé que le racisme était un délit, c'est la Justice qu'il mandatait pour estimer qu'un fait ou un écrit était ou non raciste. (Je tiens à préciser au passage qu'il n'y a pas, dans ce tract, l'ombre d'une once de racisme.)